



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 03544

Numéro SIREN : 487 491 532

Nom ou dénomination : TITAN

Ce dépôt a été enregistré le 20/05/2016 sous le numéro de dépôt A2016/008542

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TOULOUSE



1931564

Dénomination : TITAN
Adresse : Zone D'aménagement Concerté de Borde Blanche 31290
Villefranche-de-lauragais -FRANCE-

n° de gestion : 2005B03544
n° d'identification : 487 491 532

n° de dépôt : A2016/008542
Date du dépôt : 20/05/2016

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
26/01/2016



1931564

« TITAN »
Société par Actions Simplifiée au capital de 154 000 €
Siège social : Zone d'Aménagement Concerté de Borde Blanche
31290 – VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
R.C.S. TOULOUSE : 487 491 532

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2016

Le 26 Janvier 2016,
A 14 heures 30,

Les associés de la Société "TITAN" se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social de la société, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, détiennent la totalité des actions ayant droit de vote.

Monsieur François RIBES, Co-commissaires aux comptes titulaire régulièrement convoqué est absent et excusé.

Madame Sophie LAVIT – BACOU Co-commissaires aux compte titulaire régulièrement convoqué est absente excusée.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Jean-François BRULIERE** en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Rémi BRULIERE, Président du comité de surveillance régulièrement convoqué est absent et excusé.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés et au président du comité de surveillance ;

- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination d'un Co-commissaire aux comptes suppléant en remplacement d'un Co-commissaire aux comptes suppléant décédé ;
- pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE Résolution –

Nomination d'un Co-commissaires aux comptes suppléant en remplacement d'un Co-commissaires aux comptes suppléant décédé

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte du décès de Monsieur Luigi ARCARI, Co-commissaire aux comptes suppléant de la société.

L'Assemblée générale décide de nommer, en remplacement de ce dernier, en qualité de nouveau Co-commissaire aux comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

- la SAS BONNEFOY & ASSOCIES, dont le siège social est situé 1 Rond point de Flotis – Bâtiment II – 31240 SAINT JEAN

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SECONDE Résolution -

Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et plus précisément au cabinet MORVILLIERS – SENTENAC & ASSOCIES pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

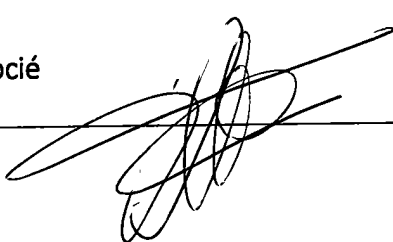
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président et un associé.

Le Président

 .

Un associé

  .